



L'URGENCE EST À L'AUGMENTATION MASSIVE DES SALAIRES

Présents en visioconférence : CFDT, CFTC, CGT, FO et Elisfa

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI ALISFA 26 MAI 2020

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la CPPNI du 15 mai 2020
2. Formation professionnelle : poursuite des négociations sur le projet d'accord
3. Politique salariale : revalorisation de salaires
4. Résultats des appels d'offres relatifs aux régimes de prévoyance et de complémentaire santé
5. ACGFP : poursuite de discussions sur l'utilisation des fonds
6. Étude du bilan des accords d'entreprise 2019

1. Examen du Compte-rendu de la CPPNI du 15 mai 2020

Après une modification demandée par FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Formation professionnelle : poursuite des négociations sur le projet d'accord

Nous abordons aujourd'hui la VAE (Validation des acquis de l'expérience).

FO revendique que la durée de l'accompagnement soit portée à 35 heures au lieu de 24 pour les salariés n'ayant pas atteint le niveau 3 ou dont l'emploi est menacé, que leurs frais annexes, de transport, de repas et d'hébergement, d'examen du dossier soient pris en charge par l'employeur éventuellement via des fonds conventionnels. De plus, pour aider à la rédaction du livret, tous les salariés devraient bénéficier d'au moins une journée spécifique par mois pris sur le temps de travail.

La CFDT quant à elle, propose des mesures spécifiques aux salariés précaires. Concernant la valorisation et la reconnaissance dans la classification, des qualifications obtenues par les salariés, la réponse a été un rejet massif de la part des employeurs.

Elisfa va réunir son Conseil d'Administration pour finaliser ses positions. De manière générale sur l'accord formation, les employeurs se sont montrés peu réceptifs aux revendications qui leur demanderaient un effort financier et n'ont, clairement pas, soutenu les dispositifs de formation qui sont à la main des salariés.

3. Politique salariale : revalorisation des salaires

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande de FO.

Durant la crise sanitaire, des crèches sont restées ouvertes pour accueillir les enfants des personnels soignants. Une prise de conscience s'est faite sur l'importance de ces salariés bien mal payés qui « gardent » nos enfants pour nous permettre d'aller travailler, ces salariés qui entretiennent les locaux.

De même, des centres sociaux pourtant fermés ont organisé des actions de solidarité dans leur quartier ou en zone rurale. Solidarité qui s'est bien vite montrée essentielle face aux carences de l'État.

Dans d'autres secteurs, des primes de 1000 ou 1500 euros vont être versées à ces salariés indispensables.

À quand ces primes dans la branche Alisfa ?

Une revalorisation massive des salaires apparaît plus que jamais nécessaire.

FO revendique une augmentation immédiate et générale des salaires de 300 euros pour tous, une rémunération minimum de branche à hauteur de 20 % au-dessus du SMIC.

La CGT et la CFTC nous rejoignent sur ces revendications.

La CFDT est d'accord avec nous sur le principe, mais ne chiffrera pas ses demandes tant que les employeurs n'ont pas fait d'annonce.

Elisfa nous a entendus, mais il n'a pas le mandat pour cela. Réponse après son conseil d'administration.

4. Résultats des appels d'offres relatifs aux régimes de prévoyance et de complémentaire santé

Dernière ligne droite pour la Commission Paritaire Spéciale Santé Prévoyance qui s'est réunie le 20 mai pour entendre à l'oral les opérateurs précédemment sélectionnés. Christine Grandmougin y représentait la FNAS FO.

Ont été auditionnés :

- en prévoyance, AG2R, Apicil, Vyv et MH-Aésio
- en santé, Apicil-Solimut, Vyv, MH-Aésio, Ociane-Matmut.

Après moult discussions et une suspension de séance, la CPPNI décide au bout du compte de les retenir tous, sous réserve pour MH-Aésio qu'il accepte nos conditions. Un courrier va leur être adressé.

Il restera à la Commission et à chaque organisation à se prononcer sur le contenu des offres. Différents scénarios ont été tarifés.

Pour la prévoyance, ont été tarifées les hypothèses suivantes :

- hypothèse 1 = les garanties conventionnelles actuelles ;
- hypothèse 2 = les garanties conventionnelles existantes avec un Capital Décès identique Cadre/Non Cadre à hauteur de 250 % du salaire annuel brut ;

Pour la santé, ont été tarifées les hypothèses suivantes :

- hypothèse 1 = maintien des garanties actuelles
- hypothèse 2 = aménagement des garanties actuelles selon les dispositifs suivants :
 - ✓ Pour les prothèses dentaires, une garantie minimale (125 % BR -Base de Remboursement de la Sécurité Sociale-) concernant les honoraires libres, ce qui correspond à une suppression d'un panier libre, et une diminution du plafond sur le panier maîtrisé (passage de 1000 euros à 900 euros) ;
 - ✓ Une diminution de la chambre particulière qui correspond à un poste de dépense de plus en plus déficitaire. Il s'agirait de diminuer le remboursement de la chambre particulière à 1,5 % PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) plutôt que 2 % PMSS (pour le régime

de base). Également, une différence sera faite entre la chambre de jour et la chambre de nuit. La prise en charge pour les chambres de jour correspondra à la moitié de celle des chambres de nuit (chambre de jour pour le régime de base à 0,75 % PMSS et la chambre de nuit à 1,5 PMSS).

- ✓ Une modification de la liste des médecines douces remboursées : Il est possible notamment d'envisager la suppression de l'étiopathie et de l'homéopathie et l'ajout du psychologue en lien avec la prévention des risques psychosociaux.
 - ✓ Une suppression de la garantie cure thermale pour le régime de base.
- hypothèse 3 = panier de soins minimum (minimums du Panier 100 % Santé).

5. ACGFP : poursuite de discussions sur l'utilisation des fonds

FO et CGT rappellent que la demande de l'ensemble des organisations syndicales de salariés était de 40 000 euros par organisation, que les chèques syndicaux n'étaient pas notre souhait, mais que nous avons accepté de tester leur fonctionnement jusqu'à fin 2021.

Elisfa avait proposé à la CPPNI du 24 avril concernant la visioconférence, si nécessaire, l'équipement individuel des négociateurs. Après 2 mois de fonctionnement intensif en visio, certains obstacles sont devenus gênants (problèmes de connexion, casque défaillant, difficultés à imprimer, etc.). FO et CGT veulent y remédier et font appel à l'ACGFP, l'association qui gère les fonds du paritarisme.

Malgré ce qui a été dit le 24 avril, nous nous heurtons à une fin de non-recevoir d'Elisfa. Nous n'oublierons pas le procédé et reviendrons sur la question à la prochaine réunion de l'ACGFP.

6. Étude du bilan des accords d'entreprise 2019

Comme l'année passée, l'Observatoire a produit un bilan des accords d'entreprises dans la Branche, mais pour l'année 2019 cette fois. Le responsable de l'Observatoire fait la présentation du bilan. FO le remercie pour son travail. Nous soulignons cependant que les 40 accords, nous sont parvenus trop tard pour que la délégation ait le temps d'en prendre connaissance pour cette réunion. Ce serait dommage de ne pas débattre du contenu des accords, nous proposons de reporter cette question à la prochaine CPPNI. L'étude du bilan est reportée.

Prochaine réunion en visioconférence, le 25 juin 2020

Paris, le 4 juin 2020